



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 19 JUIN 2023**

---

Le 19 juin 2023 à 18h00, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de M. Jérôme GUITET relative à la vidéosurveillance de l'espace public ;
- question de Mmes Sabine ANDRÉ et Catherine VALAT relative aux terrasses dites estivales ;
- question de Mme Estelle NICOLAS relative à la mise en place d'abris vélos sécurisés sur l'espace public.

Puis, à 18h43, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, pour la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée le 13 juin 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2<sup>e</sup> partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1<sup>er</sup>, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Sébastien DULERMO (pouvoir donné à Mme Delphine BÜRKLI), M. Arnaud NGATCHA (pouvoir donné à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) et Mme Frédérique DUTREUIL.

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

**1. 09.2023.048** Désignation d'un secrétaire de séance.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**2. 09.2023.049** Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**3. 09.2023.050** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

**5. 09.2023.051** Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2023.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**6. 2023.DASCO.2** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**7. 2023.DASCO.77** Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'architecture, urbanisme et environnement de Paris (200 000 euros).

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**8. 2023.DASCO.45** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).

*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*

**9. V.09.2023.055** Vœu rattaché à la délibération 2023.DLH.141 « Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs » relatif au fonctionnement du logiciel AIDA des demandeurs de logement social de la Ville de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Jean-Pierre Plagnard et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**10. 2023.DLH.141** Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**11. 2023.DDCT.35** Subventions (10 000 euros) à cinq associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 9<sup>e</sup> arrondissement.

*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**12. 2023.DFPE.91** Subventions (34 994 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs.

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

**13. 2023.DFPE.118** Subventions (159 500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants.

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

**14. 2023.DFPE.129** Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance.

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

**15. 2023.DVD.43** Stationnement de surface - Mesures de simplification.

*M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.*

**16. 2023.DAE.5** Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2023.

*M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.*

**17. 2023.DEVE.48** Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques.

*Mme Maud Lelièvre rapporteure.*

**18. 2023.DVD.83** Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

*Mme Maud Lelièvre rapporteure.*

**19. 2023.DAC.46** Subventions (401 756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

**20. 2023.DAC.342** Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église Notre-Dame de Lorette (9<sup>e</sup>).

*M. Nicolas Cour rapporteur.*

## QUESTIONS ORALES

**21. Q.09.2023.067** Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le Groupe Paris en Commun, relative à la situation des Dark Stores dans le 9<sup>e</sup>.

**22. Q.09.2023.068** Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le Groupe Paris en Commun, relative à la situation d'urgence dans laquelle se trouve le journaliste franco-afghan Mortaza Behboudi.

**23. Q.09.2023.069** Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le Groupe Paris en Commun, relative au mobilier urbain dans le 9<sup>e</sup>.

---

Mme la Maire ouvre la séance du pré-conseil à 18 h 00 qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil. Elle ajoute qu'il n'est procédé à aucun vote et que ces débats figurent au procès-verbal de la séance comme le reste du conseil afin de permettre la bonne information de tout le monde. Elle précise qu'il est prévu dix minutes d'échanges par question.

M. Jérôme GUITET intervient sur la vidéosurveillance de l'espace public. Il a emménagé en octobre 2020 rue Fromentin, à l'angle du boulevard de Clichy, où se trouve un bar-restaurant qui a une autorisation d'ouverture jusqu'à 5h. Il informe qu'une trentaine ou une quarantaine de clients se retrouvent ensuite dans la rue et que certains s'échangent des objets. Il témoigne ensuite avoir vu un jour une personne arriver de la rue Pierre Fontaine en courant et vider un sac à main dans un espace de chantier. Il explique que de nombreux individus peu scrupuleux se retrouvent dans cette rue tranquille.

Mme la Maire en déduit qu'il souhaite savoir si le commissariat avait une vigilance sur cette rue et si une caméra de vidéosurveillance était installée dans ce secteur.

M. Jérôme GUITET ajoute qu'il appelle le commissariat une fois par mois, même s'il pourrait le faire deux à trois fois plus souvent, qui envoie parfois des policiers pour mettre de l'ordre dans la rue, selon leur disponibilité.

Mme Adeline GUILLEMAIN le remercie pour sa question et dresse un état des lieux de la vidéoprotection dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Depuis 2009, la Ville de Paris contribue au déploiement du programme de vidéoprotection de la préfecture de Police. Aujourd'hui, 1 456 sites sont équipés à Paris, dont 57 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, où les deux caméras les plus anciennes en fonctionnement ont été installées en décembre 2021 à l'angle des rues Sainte-Cécile et Trévise ainsi qu'à l'intersection du boulevard Poissonnière et de la rue du Sentier. La plus récente, installée en décembre 2021, se trouve place Lino Ventura, au croisement de la rue des Martyrs et de la rue Condorcet. L'ensemble des Parisiens peuvent connaître l'emplacement de toutes ces caméras sur le site de la préfecture de Police. Le but est de renforcer la sûreté dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que Mme la Maire a fait de nombreuses demandes écrites pour 12 nouvelles caméras dans l'arrondissement : rues Pétrelle et Lentonnet, rues de Vintimille et Ballu, rues Geoffroy Marie, Richer et de la Boule Rouge, rues du Faubourg Montmartre et Cadet, rues de Mogador et Joubert, rues des Mathurins et Godot de Mauroy, rues de Budapest et Saint-Lazare, rues Marguerite de Rochechouart et de la Tour des Dames, rues de la Chaussée d'Antin et de la Victoire, rues Sainte-Cécile et du Faubourg Poissonnière.

Mme la Maire précise que cette liste, arrêtée plusieurs mois auparavant, a été établie en lien avec les forces de sécurité et qu'il n'est pas apparu lors des dernières années que la rue Fromentin nécessitait une vidéoprotection, en mentionnant l'existence d'autres dispositifs, de médiation et de surveillance. Elle rappelle que cette rue compte peu de commerces et évoque la présence d'un centre social et d'un atelier qui est un lieu de vie.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme qu'il s'agit des rues ayant retenu leur attention. Elle ajoute que trois sites sur les douze ont été reconnus prioritaires : rues Pétrelle et Lentonnet, rues des Martyrs et Notre-Dame de Lorette, rues Sainte-Cécile et du Faubourg Poissonnière. Le plan de vidéoprotection pour Paris a été officiellement adopté par le vote de la délibération 2022.SG.86 du 28 novembre 2022. Cette délibération prévoit que la Ville participe à l'extension du plan de vidéoprotection de la préfecture de Police (PVPP) à hauteur de 4 millions d'euros, dont 500 000 euros dès 2022. Il est prévu de nouvelles caméras sur 63 sites et un total de 315 caméras dont trois dédiées au 9<sup>e</sup> arrondissement et installées à horizon 2026. À la suite de la demande de Mme la Maire au préfet de Police datant d'octobre 2022, une caméra de vidéoprotection a fait l'objet de travaux à l'angle des rues Blanche et Pigalle. Mme Adeline GUILLEMAIN explique qu'il est ainsi possible de modifier certaines caméras. Elle affirme que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement souhaite renforcer le dispositif de caméras, en constatant toutefois un nombre assez réduit. Elle invite à appeler le 17 en cas de nuisances très importantes, en précisant que tout est enregistré, même si l'appel n'est pas suivi d'un déploiement de police. Elle ajoute que tout sera pris en compte par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement et que cela figurera sur une liste complémentaire. Elle confirme que la proposition de M. Jérôme GUITET est retenue et que des études en ce sens seront menées.

Mme la Maire confirme la nécessité d'une étude. Elle ajoute que des caméras de vidéoprotection sont installées sur le boulevard de Clichy et qu'elles balaient l'angle avec la rue Fromentin sans y entrer. Elle rappelle que ces dispositifs sont très lourds et que les délais d'installation sont trop longs. Elle précise qu'il s'agira de définir avec le Commissaire le type de dispositif le mieux adapté pour répondre à ce problème.

M. Jérôme GUITET recommande une ronde le week-end entre 5h et 6h.

Mme la Maire confirme qu'il s'agit d'un quartier festif aux mille visages mais qui ne doit pas être un quartier de débauche, et qui fait l'objet d'une grande attention. Elle confirme que cette proposition sera étudiée avec le Commissaire et la préfecture de Police, en expliquant toutefois que les caméras servent surtout à élucider des affaires. Elle ajoute que la problématique se pose aussi rue Frochot.

À la suite du dernier conseil d'arrondissement et de l'engagement de Mme la Maire, Mme Sabine ANDRÉ aborde le sujet des terrasses dites estivales. Elle rappelle les quatre questions envoyées à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Quelles sont les critères retenus par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement pour donner une autorisation de contre-terrasses et de leur extension ? La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a-t-elle un droit de veto ? Comment faire respecter les règlements en matière d'horaire avec une limite à 22h, et les extensions sauvages sur les trottoirs - mesure qui figurait dans la profession de foi de Mme la Maire avant le Covid ? Quelles sont les pistes et modalités envisagées pour obtenir des résultats concrets en sachant qu'il sera de plus en plus difficile de contrer ces dérives ?

Mme la Maire souligne que c'est la raison pour laquelle ce sujet a été abordé lors du dernier conseil pour demander un renforcement du règlement des étalages et des terrasses. Depuis la campagne des municipales, un nouveau règlement a été adopté, qu'elle considère trop laxiste.

Mme Sabine ANDRÉ indique que ce règlement n'est pas appliqué puisque la limite de 22h est systématiquement dépassée, ce que confirme Mme la Maire.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que ce n'est pas la première fois que ce sujet est abordé en pré-conseil et en conseil d'arrondissement depuis 2020, ce qui montre que ces questions légitimes n'ont toujours pas été résolues par la Mairie de Paris. Ce dispositif présenté comme temporaire en juin 2020 a permis d'aider financièrement les commerçants qui faisaient face à une fermeture imprévue et dictée au niveau national. Le délai très court de mise en place des terrasses n'a cependant pas permis de mettre en œuvre un règlement précis et durable. La Mairie de Paris a pourtant décidé de pérenniser ce dispositif, employant pendant des mois le terme « terrasses estivales permanentes » ou « terrasses éphémères permanentes », pointant un problème de méthode. Cela a enfin abouti à une adaptation du règlement des étalages et des terrasses en prenant en compte ces terrasses estivales. M. Jean-Baptiste GARDES précise toutefois que cette réglementation était floue, laxiste et ne permettait pas une équité entre les commerçants. Il relève que les points soulevés par Mme Sabine ANDRÉ gênent voire gâchent la vie des riverains, notamment en soirée. M. Jean-Baptiste GARDES souligne toutefois les nombreux signalements reçus des commerçants du 9<sup>e</sup> arrondissement depuis trois ans. Certains ne bénéficient pas de ce dispositif puisqu'ils sont du mauvais côté du trottoir ou dans une rue ne permettant pas l'installation de ces terrasses, et voient leurs voisins multiplier leur chiffre d'affaires contrairement à eux. Il ajoute que Mme la Maire a abordé ce point à de nombreuses reprises au Conseil de Paris à travers des vœux, y compris quelques jours auparavant, pour mieux encadrer ces terrasses, qui n'ont jamais été suivis d'effet par la majorité de Mme Anne HIDALGO. Regrettant ces défaillances, l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a fait le maximum pour mieux réguler les terrasses.

M. Jean-Baptiste GARDES répond que l'open data de Paris permet de consulter toutes les autorisations de terrasses délivrées, les habitants pouvant faire un signalement en cas de non-respect constaté. Il indique que ce n'est pas aux habitants de faire la police, mais à la police municipale et aux services de la Ville de Paris en lien avec la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Plus de 800 dossiers de demandes de terrasses estivales ont été déposés pour la période 2021-2023 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, soit le deuxième arrondissement de Paris, du fait de la concentration des commerces et de la vie nocturne dans certains quartiers. Les services de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement ont été mobilisés dès le départ pour faire face au règlement inadapté à la situation des riverains et des commerçants.

M. Jean-Baptiste GARDES en arrive aux principes retenus par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'instruction des terrasses estivales. Il ne s'agit pas de terrasses permanentes mais estivales, en sachant qu'après avoir pérennisé les terrasses estivales, la Mairie de Paris a décidé qu'elles pouvaient devenir permanentes. Il ajoute que les températures en décembre ou en janvier ne permettent pas d'exploiter les terrasses sur des places de stationnement. En outre, les contre-terrasses ne doivent pas excéder la largeur des devantures des commerces, sauf en cas d'absence de porche et avec l'accord du commerçant voisin, dans un cadre étudié au cas par cas. Les zones de livraison ne peuvent pas être déplacées, alors que cette pratique a été généralisée dans d'autres arrondissements, compte tenu de la densité importante des commerces dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Les places et placettes sont traitées au cas par cas, considérant qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter des possibilités de consommation sur ces places qui vivaient déjà très bien la nuit jusqu'à l'apparition des terrasses estivales, ce qui explique d'ailleurs la mise en place de chartes locales interdisant les terrasses estivales sur l'avenue Trudaine, la rue Henry Monnier, la rue Frochot, la place Gustave Toudouze, la place Kaspereit, ainsi que la rue de Trévise, touchée par l'explosion. Ces chartes constituent le seul levier disponible pour enrayer le phénomène constaté en 2020 et 2021 et permettre de repartir sur des bases saines. M. Jean-Baptiste GARDES répond qu'en plus des critères généraux fixés par Mme la Maire pour encadrer plus strictement les terrasses, des études au cas par cas sont réalisées, en contact avec les commerçants en cas de besoin, et en tenant compte de la circulation des piétons, des vélos et des voitures pour éviter de bloquer des trottoirs, le stationnement ou la livraison alors que le trafic est déjà dense. Concernant le droit de veto, il est demandé administrativement d'émettre un avis, puis l'autorisation est éditée par les services de la Ville.

M. Jean-Baptiste GARDES précise que M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint de la Maire de Paris, a promis que leur avis serait systématiquement suivi mais il constate que, dans certains cas, il était nécessaire d'insister afin de faire entendre une situation locale décrite par les habitants. M. Jean-Baptiste GARDES regrette ainsi l'absence de droit de veto et le suivi non systématique de leurs recommandations, bien que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement obtienne à chaque fois gain de cause. En outre, la police municipale est le moyen privilégié pour faire respecter la fermeture des terrasses au-delà de 22 h, en sachant que des médiations sont aussi organisées depuis 2014 entre les habitants et les commerçants. Le plan d'action, au cas par cas, consiste à faire respecter strictement les mesures décidées sans laisser passer une terrasse ne s'insérant pas bien dans l'espace public ou nuisant aux riverains.

Mme la Maire informe que le problème originel est la faiblesse juridique du règlement des étalages et des terrasses, source de contentieux possibles, ce qui explique que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement n'obtient pas toujours gain de cause. Elle ajoute que des contrevenants ont recours à des avocats.

L'initiative prise par l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement fait son chemin dans les autres arrondissements, qui se retrouvent confrontés aux mêmes difficultés. Les policiers municipaux du 9<sup>e</sup> arrondissement s'occupent dans 80 % des cas de verbaliser les contrevenants en matière de terrasses et passent des dizaines de fois dans des établissements implantés dans les rues concernées. Mme la Maire constate une impuissance publique et une impunité inacceptable, ce qui décourage également les fonctionnaires de la Ville. Mme la Maire informe avoir discuté le matin du 19 juin avec la police municipale de ces établissements et des tensions, la police ayant indiqué que même en appliquant le règlement, les contrevenants continueront puisqu'il ne leur arrivera rien, la Ville de Paris ayant trop peur des recours en cas de saisi de matériel.

Mme la Maire déplore la situation. Si, au départ, au moment du Covid, il s'agissait de faire en sorte que Paris soit une fête et tolérante, la régulation n'a pas eu lieu. Mme la Maire affirme que, pour faire société et concilier les activités commerciales et la nécessaire qualité de vie des riverains, il faut des règles. Or, ce règlement est insuffisant compte tenu des failles juridiques. Le Maire de Paris Centre partage les mêmes préoccupations que Mme la Maire, il l'a fait d'ailleurs savoir au dernier Conseil de Paris ; les maires d'arrondissement avec une forte densité d'établissement étant tous confrontés à la même difficulté.

Mme la Maire avoue que la réponse faite à Mme Sabine ANDRÉ n'est pas satisfaisante ni suffisante. Elle affirme qu'il s'agit d'un traitement au cas par cas et rappelle les chartes locales pour essayer de renforcer les choses. Elle explique qu'ils sont obligés de donner l'autorisation à une personne qui dispose d'une place de stationnement même si elle a effectué des nuisances les deux années passées.

Mme Sabine ANDRÉ reconnaît la difficulté de la situation. Elle demande si les contreterrasses autorisées à partir du 1<sup>er</sup> avril mais qui dépassent l'espace réservé, pourront être supprimées.

Mme la Maire répond qu'ils disposent d'une liste d'établissements dont les terrasses ne sont pas conformes à la demande qu'ils avaient faite à la Direction de l'urbanisme, mais qu'ils rencontrent les pires difficultés pour revenir à la configuration validée, puisque les personnes en question ont recours à des avocats et que la Ville craint les contentieux compte tenu de la faiblesse du règlement.

Mme Sabine ANDRÉ revient sur le principe énoncé par M. Jean-Baptiste GARDES à propos des terrasses estivales provisoires, en indiquant qu'il existe pourtant dans l'arrondissement des contreterrasses permanentes.

M. Jean-Baptiste GARDES explique que le 9<sup>e</sup> arrondissement a refusé d'élargir les terrasses permanentes existant avant 2020 et qu'il s'agit pour un commerçant souhaitant avoir une terrasse permanente de faire une demande en passant par le circuit terrasses permanentes et non par le circuit terrasses estivales en cochant la case « terrasse permanente », comme cela a été autorisé par la Mairie centrale.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme que la police municipale mène un travail au quotidien qu'elle salue. Elle donne un exemple de son action en évoquant un établissement qui a installé une terrasse estivale sans autorisation sur une place de livraison.

Elle indique que la police municipale a constaté la situation le 2 juin et qu'elle l'a verbalisé six fois dans la semaine avant que le gérant ne démonte la terrasse le 10 juin. Elle souligne la persévérance de la police qui agit au cas par cas pour arriver à faire démonter les terrasses non conformes, en sachant qu'une intervention dès l'installation de ces terrasses est plus efficace.

Mme la Maire constate que l'exemple de ce gérant ayant décidé de démonter sa terrasse de lui-même n'arrive pas tous les jours. Elle confirme la vigilance avec laquelle la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement traitera les cas évoqués par Mme Sabine ANDRÉ et indique qu'elle la tiendra informée.

Mme Sabine ANDRÉ constate que les rondes effectuées par la police municipale ne sont pas faites après 22h.

Mme la Maire note le très grand nombre de terrasses.

Mme Sabine ANDRÉ ajoute avoir signalé le problème via l'application DansMaRue, en vain.

Mme la Maire répond qu'un point sera refait avec la police municipale le 20 juin, mais elle dénonce la faiblesse de ses effectifs. Elle ajoute qu'une action devra être ciblée dans le quartier évoqué. Mme la Maire indique que, sur 2 000 demandes de terrasses, 200 ont été autorisées. Elle réaffirme leur mobilisation extrême sur ce point, puisque le bruit est un enjeu de santé publique et que les riverains n'ont pas à le subir. Elle rappelle qu'il existe des professionnels qui font leur travail et sont soucieux de leur entourage, mais qu'il s'agit d'être vigilant face aux contrevenants.

Mme Sabine ANDRÉ demande pourquoi les signalements effectués via l'application ne sont pas suivis de sanctions ou de fermetures.

Mme la Maire répond que cette application est un service central et que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement ne reçoit les signalements que 24 heures après, ce qui explique que la plupart des habitants sollicitent la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement pour qu'il y ait une réaction plus rapide avec la police municipale, ou la préfecture de Police en cas de musique amplifiée, en sachant qu'elle ne pourra pas intervenir en cas de débordement de terrasse, la Ville de Paris devant légalement réguler son espace public.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande combien d'établissements posent problème dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES répète qu'il ne s'agit pas d'opposer les commerçants aux riverains et qu'il ne s'agit pas d'actions contre les commerçants mais de faire respecter le règlement de manière équitable, via un travail au cas par cas. Il imagine que la question de Mme Camille VIZIOZ-BRAMI n'avait pas pour objet de lister les commerces qui posent problème. Il affirme qu'il n'existe pas de statistique ni de note sur les commerçants.

Mme la Maire ajoute que des établissements peuvent poser problème à un moment et plus à un autre, en sachant que c'est le nombre de verbalisations par la police municipale qui compte et que cela fluctue en fonction des périodes.

Mme Estelle NICOLAS intervient sur la mise en place d'abris vélos sécurisés sur l'espace public. Elle indique que la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'impose ces abris que dans les immeubles neufs et les bureaux. Elle ajoute que l'offre privée (Yespark et Altinnova) est réduite dans son quartier d'habitation, rue de Vintimille, alors qu'il est vivement conseillé d'utiliser le vélo pour moins polluer, pour se maintenir en bonne santé et pour éviter les embouteillages. Elle demande si la Mairie peut intervenir pour avoir plus d'abris vélos sécurisés, permettant d'éviter les vols le soir et la nuit.

Mme la Maire évoque les stations Véligo aux abords des gares et indique que la capacité d'une de ces stations, à la gare Saint-Lazare, augmentera considérablement à horizon 2024. Si les arceaux vélos se sont multipliés, elle a conscience que l'enjeu est d'assurer leur sécurisation.

Mme Maud LELIÈVRE répond que, pour favoriser le développement et l'usage du vélo, il est nécessaire de répondre à la question du stationnement dans des copropriétés et celle de la sécurisation. La Mairie de Paris ne souhaite plus depuis 2021 développer les vélobox pour des raisons de coût, d'emplacement sur l'espace public et de capacité unitaire limitée à six vélos, et le marché n'a pas été renouvelé.

La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement essaie de poursuivre deux politiques en parallèle dans son plan d'aménagement. Il y a la multiplication de poses d'arceaux sur la chaussée, notamment pour compenser les espaces limités ou déjà occupés dans les copropriétés anciennes. Des négociations avec Mme la Maire ont eu lieu lors du réaménagement de certains bâtiments pour permettre l'accès aux parkings à d'autres usagers, ce qui est compliqué en raison de la disponibilité de places ou de la traversée d'espaces privés. Il est en outre envisagé de poursuivre le développement des stations vélos et l'installation de stations de réparation et de gonflage sur l'espace public.

Mme Maud LELIÈVRE ajoute que, comme cela a été indiqué au Conseil de Paris dans le cadre des débats sur le PLU, ce point devra être intégré dans la politique d'aménagement et d'urbanisme, en ne limitant plus l'obligation pour les bâtiments neufs.

Mme la Maire indique qu'ils ne peuvent se résoudre au fait que la Ville de Paris n'a pas voulu renouveler le marché. Elle ajoute que les deux boxes qui ont été testés rue de Bellefond et rue de Dunkerque ont fait l'objet de nombreux actes d'incivilité. Ce dispositif est donc inopérant compte tenu de la maintenance, en plus de la capacité limitée. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement regarde en parallèle les actions menées dans d'autres villes de France. Mme la Maire indique que le dispositif Véligo Station a l'air de marcher, son accès étant payant (27 euros par an) sans pass Navigo. Il s'agit de trouver le bon dispositif en passant par un marché compte tenu de l'enjeu, en sachant que des gens renoncent au vélo en raison des vols, y compris de vélos électriques très coûteux. Mme la Maire espère qu'une solution sera trouvée avant la fin 2023.

Mme la Maire propose de passer au conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.048 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Lorraine GAY est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 19 juin 2023.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.049 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.  
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire indique que la procédure d'urgence doit être adoptée en vertu de l'article 6 du règlement intérieur. Compte tenu de leur importance, elle précise avoir souhaité que le Conseil d'arrondissement délibère sur deux projets adressés par le service du Secrétariat général du Conseil de Paris mais parvenus hors délai, dans le cadre d'une procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire adressé le 15 juin. Elle déplore que ces délibérations soient arrivées après le mardi précédant le conseil d'arrondissement, ce qui dégrade leurs conditions de travail. Il s'agit de dotations pour les collèges, de subventions à des activités de médiation familiale, à la petite enfance, à des théâtres parisiens dans le cadre de l'Association pour le soutien du théâtre privé, que la Mairie soutient, du Plan vélo et d'une convention d'occupation du domaine public, attendue depuis longtemps. Ce projet de délibération vise l'installation d'un échafaudage sur la façade de Notre-Dame de Lorette pour sa nécessaire réhabilitation, pour l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur cet échafaudage de manière à obtenir des recettes pour payer la restructuration en question. Conformément à l'article 19, Mme la Maire indique qu'un vœu sera rattaché à la délibération DLH.141 à propos du logement.

Mme la Maire donne la liste des pouvoirs : M. Arnaud NGATCHA à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Sébastien DULERMO à Mme la Maire. Mme Frédérique DUTREUIL est excusée mais sans laisser de pouvoir.

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.050 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 MAI 2023.  
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.**

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire aborde les nombreux chantiers durant l'été et attire l'attention sur deux projets majeurs sur lesquels la Mairie travaille depuis la première mandature. Elle annonce, à la suite des travaux qui se terminent rue du Cardinal Mercier, le lancement des travaux de réaménagement de la rue de Clichy.

Le réseau d'eau du quartier sera rénové avant le début des travaux d'élargissement des trottoirs et de la végétalisation tant attendue. Elle annonce ensuite le début des travaux en juillet de la place Pigalle totalement repensée en tant que place du 21<sup>e</sup> siècle, verdoyante et respirable, pour que la biodiversité y retrouve sa place et pour redonner de l'éclat à ce lieu d'effervescence culturelle, en valorisant son histoire exceptionnelle et son patrimoine remarquable.

Mme la Maire aborde ensuite l'agenda en annonçant :

- la représentation de Paris Mozart Orchestra le 21 juin à 21h à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la Fête de la musique ;
- les fêtes du quartier Faubourg-Montmartre les 24 et 25 juin et du quartier Blanche-Trinité le 2 juillet, avec l'ouverture traditionnelle de la caserne de la rue Blanche ;
- le festival Neuvième en scène dans les jardins de la Mairie pour permettre aux talents amateurs de s'exprimer ;
- la très belle exposition pour lancer le centenaire de Charles AZNAVOUR (mai 2024) du 18 juillet au 14 septembre, avec des photos inédites de son ami Roger KASPARIAN, avec l'aide de la famille KASPARIAN, la Fondation Aznavour et Nicolas AZNAVOUR.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN présente le rapport mensuel sur la sécurité. Elle remercie la Division de la police municipale ainsi que la brigade des sapeurs-pompiers de Paris de la caserne Blanche, qui ont fortement contribué au grand succès du Tournoi des écoles qui s'est tenu le week-end des 3 et 4 juin. Grâce à leur présence, cet important événement festif, au cours duquel 1 500 élèves, provenant des douze écoles élémentaires de l'arrondissement, courent ensemble sur l'avenue Trudaine, s'est déroulé dans de formidables conditions sécuritaires. Mme Adeline GUILLEMAIN salue en particulier Mme Isabelle PACINI-DAOUD, cheffe de la Division de la police municipale, qui a bien voulu affecter 17 agents à cette manifestation, ainsi que le capitaine des pompiers MARTIN qui était présent en personne pour remettre les médailles aux enfants, au côté de Mme la Maire, et dont les hommes ont encadré avec brio la course.

Mme Adeline GUILLEMAIN remercie ensuite les équipages de la police municipale qui sont venus mercredi 14 juin, lors de la Fête du conseil municipal des enfants rue Rochambeau, afin d'animer un atelier de sensibilisation au Code de la route. Ils sont aussi présents à chaque fête de quartier et assurent une sécurité du quotidien et la tranquillité des habitants.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe qu'un point sécurité a été organisé le matin du 19 juin avec Mme la Maire, en présence du commissaire central, de la cheffe de la Division de la police municipale, du capitaine des pompiers et d'un représentant du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris. Ces rendez-vous, qui se tiennent toutes les deux semaines, sont très utiles et permettent d'échanger sur tous les sujets d'actualité et de trouver des solutions au cas par cas sur des problèmes du quotidien.

Mme Adeline GUILLEMAIN remercie le commissaire central Mahdi BELBEY pour sa présence dans l'après-midi du 19 juin à la réunion avec les représentants du collectif Clichy-Blanche qui se plaignent de nuisances sonores générées par l'activité du club White Ken au 21 rue Blanche et de fêtes d'entreprises organisées dans leur quartier.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe que, jeudi 15 juin 2023, Mme la Maire a réuni, dans les salons Aguado de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, M. Nicolas NORDMAN, Adjoint à la Maire de Paris, Mme Élise LAVIELLE, Directrice adjointe du cabinet du préfet de Police, M. Jean-François BARLE, Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, et Mme Caroline DOMME, substitute du procureur de la République, pour signer le nouveau contrat de prévention et de sécurité du 9<sup>e</sup> arrondissement. Cette cérémonie de signature marque l'aboutissement d'un travail de plus d'un an, qui a permis de mettre à jour cet important document partenarial au service des habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, et dont la dernière version datait de juillet 2016. Ce nouveau contrat, que Mme la Maire a souhaité toujours plus opérationnel, permettra de faire face aux enjeux futurs et de répondre collectivement et le plus parfaitement possible aux attentes des citoyens.

Mme Adeline GUILLEMAIN aborde ensuite la sécurité du quotidien. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a reçu de nouveaux signalements d'habitants au sujet de la présence de consommateurs de crack aux abords de la station de métro Grands Boulevards. Particulièrement mobilisé sur le sujet, l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a saisi une nouvelle fois le département sûreté de la RATP ainsi que le commissariat afin que des effectifs supplémentaires d'agents soient déployés dans ce secteur.

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute que la Mairie a reçu mercredi 14 juin un nouveau signalement de l'Association des amis et riverains de la place Adolphe Max faisant état du retour sur cet axe d'une bande de marginaux s'adonnant à la consommation d'alcool et de stupéfiants. Consigne a été donnée au commissaire central ainsi qu'aux équipes de police municipale de renforcer les rondes et patrouilles dans ce secteur.

Mme la Maire précise que la situation s'est améliorée.

Mme Adeline GUILLEMAIN aborde le sujet des petits campements en rue dans certaines voies du 9<sup>e</sup> arrondissement. Mme la Maire a relancé en fin de semaine le cabinet de M. Nicolas NORDMAN ainsi que la Mission d'urgence sociale de la Ville de Paris afin de trouver des solutions aux cas particulièrement préoccupants : la présence de tentes square Trudaine, ainsi que celle d'une personne à l'hygiène très dégradée devant le 9 rue Mansart. Ces deux situations ne peuvent pas perdurer en l'état et la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement souhaite que ces individus, qui génèrent des troubles très importants pour leurs avoisinants, soient pris en charge dans les meilleurs délais par les services sociaux et placés dans des centres d'hébergement d'urgence.

Mme Adeline GUILLEMAIN conclut par deux annonces. Mme la Maire sera présente lundi 26 juin au Casino de Paris pour assister à la cérémonie de remise des permis piéton aux élèves de CE2 provenant de vingt classes et de onze écoles élémentaires différentes. Elle indique qu'il s'agit d'une grande chance de retrouver cette traditionnelle cérémonie qui n'avait pas pu avoir lieu depuis 2019 en raison de l'épidémie de Covid.

Elle annonce que cet événement sera notamment l'occasion de saluer le travail remarquable effectué par la Mission de prévention, de contact et d'écoute du commissariat central du 9<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, elle annonce que, jeudi 22 juin, la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement accueillera la cérémonie officielle des dix ans du permis internet pour les enfants, en présence notamment de représentants d'AXA prévention, de la préfecture de Police et de la gendarmerie nationale.

Mme Adeline GUILLEMAIN souligne le grand honneur d'accueillir cette cérémonie, au cours de laquelle sera remis symboliquement le trois millionième permis internet. Elle rappelle que c'est grâce à Mme la Maire que ce dispositif, consistant en une action de prévention en faveur des élèves de CM2 afin de les former aux sujets d'usurpation d'identité, de droit à l'image, de cyber harcèlement ou encore d'addiction aux écrans, a été mis en place dans les écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement depuis la rentrée 2022.

Mme la Maire la remercie pour cette présentation et pour les efforts consentis pour l'élaboration du nouveau contrat de sécurité, long travail avec l'ensemble des parties prenantes pour arriver à cibler les priorités et à donner un cadre de travail pour les années à venir.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES présente le rapport mensuel sur la propreté de l'espace public. Il fait part d'un fait malencontreux qui a touché l'atelier de propreté Trinité. Les pompiers y sont intervenus jeudi 15 juin à 1h pour éviter un départ de feu, après que des jeunes ont jeté des mégots dans les bouches d'aération lors d'une fête improvisée, en sachant que ces ateliers sont enterrés. L'atelier a été inondé, l'électricité coupée et quarante agents de la DPE ont dû être répartis dans les autres ateliers de l'arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES ajoute qu'il sera nécessaire d'attendre quelques jours avant que l'atelier et les réseaux électriques soient opérationnels et que l'organisation puisse reprendre. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a travaillé à la mise à disposition de dix-huit agents, des vestiaires et douches inutilisés à Gauguin, pour leur permettre de continuer leurs missions dans les conditions les plus décentes et confortables possibles.

M. Jean-Baptiste GARDES souligne un sujet qui tient à cœur à la majorité depuis 2014, à savoir le fait de trouver pour ces ateliers enterrés de la Division de la propreté, des locaux plus adaptés, notamment en surface, pour offrir des conditions de travail plus acceptables et confortables pour ces agents dont le métier est déjà pénible, au service des Parisiens.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie les agents de la propreté du 9<sup>e</sup> arrondissement et la police municipale pour leur présence le 14 juin au square Montholon et rue Rochambeau lors de la Fête du conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup>. Un parcours de collecte a été mené avec les enfants du conseil municipal, à leur initiative, en lien avec la Direction de la propreté pour la mise à disposition d'un équipement de protection et de ramassage spécifique et adapté. Cette opération a permis de les sensibiliser davantage aux problématiques de propreté rencontrées sur l'espace public, et de réduction et de tri des déchets.

M. Jean-Baptiste GARDES évoque les opérations grandes lessives, organisées sur l'enveloppe souple dont la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement bénéficie depuis 2022, qui se sont poursuivies le 23 mai rues Rodier, Milton, Manuel, Lebas et Choron (secteur Martyrs), le 30 mai rue du Faubourg Montmartre, le 8 juin rues de Sèze, des Mathurins et Godot de Mauroy, le 13 juin dans le secteur Dunkerque, Pétrelle, Delta, Lentonnet et Thimonnier, secteur parfois traversé par des promeneurs de chiens et un peu isolé, confronté à des nuisances en matière de propreté. M. Jean-Baptiste GARDES précise que l'enveloppe souple s'élève à 502 793 euros en 2023, montant identique à 2022. Il souligne que les interventions sur les graffitis ont été enlevées de l'enveloppe socle, c'est-à-dire de l'enveloppe habituelle de la DPE dans tous les arrondissements de Paris. Il présente le principe appliqué depuis 2023, à savoir l'intervention d'un prestataire en sept ou quatorze jours selon les rues pour enlever un graffiti signalé. Pour réduire ce délai, M. Jean-Baptiste GARDES explique que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement doit utiliser son enveloppe souple pour payer un prestataire. Il regrette cette situation, constatant une hausse des signalements de graffitis depuis début 2023, alors que, l'année précédente, les habitants et commerçants remerciaient la Mairie pour sa réactivité en la matière, et en sachant que cette enveloppe permet de faire de nombreuses autres actions essentielles.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI intervient sur le balayage des rues des Martyrs et Milton, aujourd'hui entretenues par Énergies 9. Elle explique avoir été une nouvelle fois interpellée par M. Vincent LEROUX, président d'Énergies 9, qui considère que le marché attribué ne sera pas renouvelé à partir du 23 juillet 2023. Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande qui entretiendra ces rues très denses. Elle demande en outre, au vu de l'engagement de cette association qui existe depuis 2011 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, si la Mairie envisage de la rencontrer à ce sujet. Elle ajoute que cette association est la seule à proposer une activité d'insertion, ce qui n'est pas négligeable localement.

Mme la Maire indique qu'il est devenu clair que la Ville de Paris ne souhaitait plus renouveler le contrat qu'elle avait conclu avec cette association.

M. Jean-Baptiste GARDES confirme que le contrat n'est pas reconduit par la Mairie de Paris et que les rues Milton et des Martyrs sont plus sollicitées et nécessitent un travail de balayage et de lavage supplémentaire, soulignant l'action d'Énergies 9 en la matière. Il annonce qu'un plan de repasse dans ces rues est à l'étude avec la Direction de la propreté pour maintenir le niveau de balayage.

Mme la Maire indique qu'une réorganisation de la journée de travail des agents de la propreté est engagée depuis plusieurs années et a abouti en 2023 à la création d'ateliers d'après-midi rues Lamartine et Trinité, après Trudaine, avec des agents supplémentaires pour assurer le nettoyage et le balayage. Elle indique que d'autres sociétés d'insertion travaillent dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et qu'Énergies 9 n'a pas candidaté dans le cadre du dernier marché sur le recyclage des mégots et l'entretien des squares. Elle ajoute qu'il s'agissait d'ouvrir ce marché à des sociétés qui insèrent, permettant peut-être à des personnes de rejoindre des services de la Ville de Paris, tels que la DPE.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique qu'Énergies 9 est appréciée au même titre que toutes les autres associations. Il souligne que des vide-greniers ont été organisés lors des fêtes de quartier du mois de juin, avec la Croix Rouge, Mosaiques 9 et Énergies 9.

DÉLIBÉRATION 09.2023.051 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire rappelle que ce budget supplémentaire est un exercice habituel mais qu'il est influencé par un contexte financier particulier d'explosion des coûts de l'énergie et des matières premières. Comme elle l'avait annoncé lors de la présentation du budget primitif en novembre 2022, il s'agit davantage d'un budget de rectification. Elle rappelle que, le 7 novembre 2022, le Conseil avait décidé, de façon inédite, à la majorité de 12 voix, de ne pas approuver le projet de budget primitif de l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'il avait été notifié insincère par les services de la Ville de Paris. Ce document était sous-doté et faisait l'impasse sur la hausse des dépenses prévisibles et inéluctables, notamment s'agissant des fluides (eau, électricité, chauffage). Mme la Maire rappelle que l'augmentation des coûts de l'énergie était déjà avérée et que les services de la Ville avaient choisi de reconduire pour ce poste de dépense en 2023 la même inscription budgétaire qu'en 2022, cette sous-inscription manifeste étant apparue incompatible avec le principe de sincérité budgétaire reconnu par la loi.

Mme la Maire indique que ce budget supplémentaire valide a posteriori ce constat, puisqu'il abonde le budget primitif de 789 075 euros, somme considérable. Les crédits ouverts à l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement sont majorés de près de 14 % par rapport au budget primitif, et 80 % des crédits nouveaux inscrits au budget supplémentaire sont dédiés à compléter l'enveloppe destinée au paiement des fluides.

Concernant la dotation de gestion locale, les reports libres d'emploi seront utilisés afin d'absorber ces effets d'inflation. Il s'agit concrètement de l'achat de produits horticoles, de petits matériels, d'équipements et d'outillages pour les agents en charge de menus travaux, du fleurissement des parcs et jardinières, ainsi que du nettoyage des vitres dans les écoles et les crèches. La Mairie devra en outre utiliser une enveloppe d'abondement à hauteur de 789 075 euros pour financer des dépenses obligatoires, 80 % de cet abondement concernant le paiement des fluides. Mme la Maire note cependant que la Direction des finances de la Ville a passé de nouveaux marchés qui s'avèrent beaucoup plus coûteux et donc moins avantageux. Elle prend l'exemple du contrat avec Eau de Paris qui a relevé ses tarifs, ce qui implique une augmentation de l'abondement de 386 % sur l'année et un impact très préjudiciables pour la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement concernant l'eau des piscines, l'arrosage des jardinières et le fonctionnement des crèches et des écoles. Ce budget de rectification doit ainsi permettre à la Mairie d'assurer de bonnes conditions d'apprentissage dans les écoles et un bon fonctionnement dans les crèches.

Mme la Maire indique ensuite que la dotation d'animation locale et la dotation d'investissement n'ont pas besoin d'être abondées puisqu'elles ont été mieux calibrées grâce au Directeur général des services, M. Sébastien LEPARLIER, qu'elle remercie pour son aide.

Elle ajoute qu'il est toujours bon qu'un directeur général des services vienne de la Direction des finances, et elle affirme lui faire pleinement confiance sur ces questions de finances.

Mme la Maire souligne cependant une difficulté. Elle rappelle que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement continue de financer à hauteur de 31 400 euros le dispositif de sécurisation de Paris Respirer, rue des Martyrs, un prestataire privé assurant l'ouverture et la fermeture des barrières. Elle indique toutefois que pour d'autres arrondissements, c'est le budget central qui prend cela en charge, indiquant un traitement de défaveur concernant le 9<sup>e</sup> arrondissement qui doit recourir à un prestataire privé financé par l'état spécial de l'arrondissement. Elle ajoute qu'elle ne fera pas l'économie du vigile supplémentaire qui est affecté depuis plusieurs mois, compte tenu de la sécurité des piétons dans une zone où des accidents et des incivilités routières sont régulièrement signalés. Elle indique qu'elle entend souvent parler de « Code de la rue » en espérant qu'il ne s'agit pas d'un artifice de communication et qu'il s'agit d'abord de respecter le Code de la route, et par conséquent les piétons et le partage d'un espace public plus apaisé, impliquant des dispositifs de sécurisation tels que ce vigile. Mme la Maire annonce qu'elle s'assurera, dans le cadre de la préparation du budget 2024, dont les discussions commenceront en juillet-août avec la Mairie centrale, que cette dernière prendra en charge ce dispositif, dans le respect de l'ensemble des principes budgétaires auxquels la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement est très attachée.

M. Pierre MAURIN fait part de son étonnement face à l'augmentation de 386 % concernant Eau de Paris, aucune entreprise privée ne se permettant de faire cela aujourd'hui. Il indique qu'en cas d'augmentation dans le secteur de la grande distribution, M. Bruno LEMAIRE met une pression pour reprendre des négociations. Il ajoute qu'Eau de Paris n'est pas une société privée, en rappelant que la Lyonnaise des Eaux en avait la concession et que M. Bertrand DELANOË avait décidé la remunicipalisation pour que les Parisiens aient une eau peu chère. Il se demande si Eau de Paris fait face à un problème de gestion et note que cette augmentation pénalise des acteurs publics et privés dans l'arrondissement et à Paris en général.

Mme la Maire le remercie pour cette remarque que la majorité partage. Elle informe que ce sujet sera abordé au Conseil de Paris en juillet et évoque les défis de rendre l'eau potable et de moderniser le réseau d'assainissement. Elle nuance toutefois sa surprise face à l'augmentation de 386 %, en rappelant la négociation du contrat Total Énergies menée en 2022 par la DFA dans le cadre des caisses des écoles, passant de 74 à 1 250 euros le kilowattheure. Mme la Maire ajoute que les règles comptables imposent de passer par des marchés, en pensant qu'un regroupement d'arrondissements ferait baisser les coûts, alors que ce n'est pas du tout le cas.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Le budget supplémentaire de l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2023 est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) conformément aux états annexés à la présente délibération.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.052 (2023.DASCO.2) - CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS ASSOCIÉES (942 220 EUROS) POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de conventions passées avec des associations intervenant dans certaines écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement les mardis et vendredis de 15h à 16h30 dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP). Pour l'année scolaire 2023-2024, après appel à projets et consultation des services, la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a retenu les ateliers de la Compagnie Kabuki autour du théâtre pour l'école Blanche, afin de respecter la tradition de l'arrondissement au cœur du théâtre français, la Compagnie du Petit escargot autour du harcèlement scolaire pour l'école Chaptal - en rappelant qu'un programme de sensibilisation a été initié il y a plusieurs années auprès des écoles maternelles et élémentaires -, ainsi que la Ligue de l'enseignement autour du cinéma pour l'école Buffault. Pour les autres écoles, ce sont les animateurs et associations retenus dans le cadre du marché et non de l'appel à projets qui interviendront. Mme la Maire ajoute que ces trois associations sont bien connues par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, avec lesquelles elle a plaisir à travailler.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.2.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.053 (2023.DASCO.77) - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET OASIS AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT DE PARIS (200 000 EUROS).

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

En l'absence de son Premier adjoint, Mme la Maire présente cette délibération en indiquant le plaisir avec lequel la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement travaille avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'organisation d'ateliers de concertation de grande qualité avec les parents, les enseignants et les enfants dans le cadre de projets oasis et des cours débitumées. Mme la Maire souligne la très belle expérience dans les écoles Blanche et Bruxelles, avec un projet concerté et très ambitieux. Elle annonce que les travaux à l'école Chaptal commenceront en juillet. En plus de leur savoir-faire en termes de concertation, il s'agit de vrais techniciens et de têtes chercheuses qui n'hésitent pas à faire découvrir de nouveaux matériaux comme le sol souple en liège qui sera testé à l'école Chaptal. Mme la Maire considère que le CAUE est un partenaire extrêmement utile et essentiel pour mener à bien les projets durables d'aménagement des cours, qui vivent bien, telles que la cour de l'école Blanche depuis trois ans. Elle rappelle que le budget consacré (500 000 euros) est beaucoup plus important que celui annoncé au départ (250 000 euros), et salue ainsi la très bonne qualité et durabilité des matériaux.

M. Jean-Pierre PLAGNARD informe que le CAUE va déménager pour s'installer à 200 mètres du 9<sup>e</sup> arrondissement, rue de Paradis.

M. Pierre MAURIN évoque les propos de Mme la Maire sur la hausse du budget.

Mme la Maire explique que les 250 000 euros que la Ville de Paris avait budgétés pour une cour oasis étaient forcément insuffisants concernant l'école Blanche. Elle rappelle son principe de reporter les travaux d'une année si le budget nécessaire n'est pas disponible pour faire quelque chose de bien et de durable, comme pour ce qui est de la place Pigalle.

M. Pierre MAURIN recommande de faire un vrai bilan du coût, de la pérennité et de l'efficacité des cours oasis, même s'il s'agit d'un investissement public qui va dans le bon sens dans le contexte du changement climatique et que cela répond à l'attente de parents et d'enfants.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'un aménagement indispensable. Elle rappelle que, dans le rapport Paris à 50 degrés, Mme Maud LELIÈVRE et M. Alexis GOVCIYAN préconisent de telles places, ce qui impose de recourir à des matériaux très robustes et de qualité. Elle l'invite à redécouvrir la cour de l'école Blanche et à visiter celle de l'école Bruxelles puis celle de l'école Chaptal. Elle précise qu'une seule cour par an est réalisable compte tenu du niveau d'exigence élevé, ce que comprennent les parents et la communauté scolaire.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.77.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.054 (2023.DASCO.45) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (155 030 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (106 280 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (344 427 EUROS).

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire présente la délibération sur des subventions à accorder au collège Jacques Decour pour l'achat d'une armoire ventilée pour les sciences physiques à hauteur de 2 740 euros, et au collège Paul Gauguin pour l'achat de produits d'entretien à hauteur de 100 175 euros. Elle ajoute que ce vote est important pour que l'argent arrive vite et que tout soit prêt à la rentrée.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.45.**

VŒU 09.2023.55 - VŒU RATTACHÉ À LA DÉLIBÉRATION 2023.DLH.141 « ADOPTION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS » RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL AIDA DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL DE LA VILLE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, JEAN-PIERRE PLAGNARD ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS.

DÉLIBÉRATION 09.2023.056 (2023.DLH.141) - ADOPTION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que la délibération de la DLH en question a été abordée un an auparavant. Il se félicite de la prochaine signature de la convention entre l'État et la collectivité d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) dont le but est à la fois de donner le maximum d'informations pertinentes aux demandeurs et d'être transparent sur la méthode d'attribution des logements sociaux. En application de la loi Élan du 23 novembre 2018, portée par M. Julien DENORMANDIE, la Ville de Paris doit se doter d'un PPGDID dont l'objectif principal est de faciliter l'accès des Parisiens au logement social. En outre, cette loi impose désormais l'utilisation d'une cotation commune à tous les réservataires sur un même territoire comme aide à la décision pour la désignation des candidats à l'attribution d'un logement social. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement porte depuis toujours cette volonté de transparence dans l'attribution des logements sociaux, notamment par le fonctionnement de ses commissions d'attribution de logements sociaux, grâce aux codécisions prises avec les services sociaux de la Mairie, les habitants et les associations engagées dans le logement, trois d'entre elles participant au choix et à la désignation des personnes proposées comme attributaires. Le 20 juin 2022, un avis favorable a été émis à l'unanimité des membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement sur le projet de délibération DLH.148 qui actait le lancement de l'élaboration du PPGDID. Le Conseil d'arrondissement est désormais appelé à émettre un avis sur le plan en lui-même. Le plan se décline en quatre chapitres : assurer l'accueil et l'information des demandeurs dans une perspective de qualité et de cohérence, la gestion partagée de la demande de logements et la cotation de la demande, l'accompagnement social des demandeurs, et les dispositifs spécifiques de mutation et de location voulues.

Selon les derniers chiffres de l'Apur, le parc social représentait au 1<sup>er</sup> janvier 2022 22,7 % des résidences principales à Paris, soit 263 307 logements sociaux. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, le parc social représentait au 1<sup>er</sup> janvier 2021 2 483 logements, soit 7,4 % des résidences principales. 251 500 ménages étaient inscrits comme demandeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021, dont 132 000 ménages habitant déjà Paris, ce chiffre étant quasiment égal au nombre de logements sociaux disponibles dans la capitale. Le nombre de ménages demandeurs a été multiplié par deux entre 2011 et 2021.

M. Jean-Pierre PLAGNARD ajoute que l'examen des demandes de logement social recensées au 31 décembre 2021 montre que 30,6 % des ménages demandeurs sont inscrits depuis moins d'un an, ce qui est considérable, 44,6 % depuis un à cinq ans et 17,3 % depuis cinq à dix ans. Les demandeurs inscrits depuis plus de dix ans représentent 7,5 % des demandes en 2021. L'ancienneté moyenne des demandes est de 3,6 ans. Un très grand nombre de demandes n'aboutissent pas car les attributions de logement social en 2021 ont concerné 10 900 familles, du fait principalement du très faible taux de rotation du parc parisien de seulement 3,8 % en 2020 contre 4,3 % en 2012.

Mme la Maire évoque l'effet du Covid.

M. Jean-Pierre PLAGNARD confirme en précisant que le très faible taux de rotation est un sujet. De nombreux demandeurs ne sont pas suffisamment informés de cette situation, ce qui aggrave grandement la vie des personnes concernées.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que la délibération proposée va dans le bon sens, même si cela ne répond que partiellement aux attentes des personnes en premier lieu pour obtenir un logement correspondant à leurs besoins.

M. Jean-Pierre PLAGNARD présente ensuite le vœu proposé dans ce cadre. Considérant la délibération 2023.DLH.141, considérant la nécessité de compléter les engagements pris dans le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social par la mise en place d'un outil informatique et d'aide à la décision performant, considérant que la DLH estime à 43 % en décembre 2022 le nombre de refus par les candidats désignés en commission, très souvent pour proposition inadaptée à la réalité de la demande - M. Jean-Pierre PLAGNARD souligne que, pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, le nombre de candidats par logement est passé de trois à cinq, en sachant que la totalité des personnes sont souvent non retenues ou ont refusé -, considérant que ce taux élevé augmente le temps de vacance des logements sociaux, certains demeurant ainsi inhabités pendant deux ou trois trimestres, considérant que pour diminuer ce risque de refus les membres des commissions d'arrondissement de désignation doivent avoir une meilleure connaissance des personnes à reloger et de leurs attentes, considérant la grande faiblesse et les lacunes de l'outil actuel, le logiciel AIDA, et notamment : incohérences, non mise à jour régulière des situations professionnelles et financières, doublons, pièces manquantes, absence de l'information concernant d'éventuels droits aux APL, informations incomplètes sur le type de handicap...

Mme la Maire et son équipe propose le vœu que l'outil AIDA soit totalement remis à jour et qu'un groupe de travail avec un représentant par arrondissement soit mis en place à cet effet.

M. Jean-Pierre PLAGNARD explique que ce vœu, basé sur l'expérience de l'outil AIDA, se veut consensuel et qu'il est indispensable de mieux connaître les demandeurs de manière à leur attribuer de façon efficace des logements.

M. Pierre MAURIN annonce qu'il votera ce vœu consensuel mais qu'il s'abstiendra de voter la délibération. Il note des avancées positives dans le plan partenarial, notamment la prise en compte des personnes victimes de violences conjugales, des personnes expulsables ou des jeunes en détresse sociale. Néanmoins, il indique que son groupe constate toujours une carence dans la politique de logement social de Mme Anne HIDALGO concernant les gens aux revenus modestes et qui travaillent pour Paris, et estime que certaines associations de mal-logés sont trop privilégiées, cette carence n'étant pas résolue par le plan.

M. Jean-Pierre PLAGNARD répond que la majorité partage un certain nombre de ces constats et fait aussi très attention à ces personnels essentiels. Il rappelle l'existence d'une loi imposant qu'au moins 25 % des logements sociaux soient réservés au Dalo et 25 % au Q1. Il indique qu'ils proposent à chaque commission des salariés de la Ville de Paris et des fonctionnaires qui font vivre l'arrondissement. Il ajoute qu'ils sont aussi très attentifs à ce que des personnes implantées dans l'arrondissement, avec des enfants scolarisés, ne soient pas déracinées, ce qui explique leur souhait de mise en place de BRS pour des personnes ayant droit au logement social afin qu'elles puissent acheter leur logement à des prix de l'ordre de 50 %.

M. Pierre MAURIN propose de voir en Conseil de Paris s'il existe un moyen de faire évoluer certains critères en faveur des gens qui travaillent pour Paris, en invitant la majorité à se rapprocher de son groupe qui y réfléchit.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) le vœu suivant :**

*Considérant la délibération 2023.DLH.141 « Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs » ;*

*Considérant la nécessité de compléter les engagements pris dans le plan partenarial par la mise en place d'un outil informatique performant de gestion de la demande de logements sociaux et d'aide à la décision en commission ;*

*Considérant que la DLH estime à 43 % (chiffre de décembre 2022) le nombre de refus par les candidats désignés en commission Ville de Paris, très souvent pour proposition inadaptée à la réalité actualisée de la demande ;*

*Considérant que ce taux élevé augmente par conséquent le temps de vacance des logements sociaux, certains demeurant ainsi inhabités pendant deux ou trois trimestres ;*

*Considérant que, pour diminuer ce risque de refus, il faut que les membres des commissions Ville de Paris de désignation aient une meilleure connaissance des personnes à reloger et de leurs attentes ;*

*Considérant les grandes faiblesses et lacunes de l'outil actuel, le logiciel AIDA, et notamment : incohérences, non mise à jour régulière des situations professionnelles et financières, doublons, pièces manquantes, absence de l'information concernant d'éventuels droits aux APL, information incomplète sur le type d'handicap... ;*

**Delphine Bürkli, Jean-Pierre Plagnard et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris émettent le vœu que :**

- ***l'outil AIDA soit totalement remis à jour et qu'un groupe de travail avec un représentant par arrondissement soit mis en place à cet effet.***

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2023.DLH.141.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.057 (2023.DDCT.35) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle que les fonds du Maire n'existent plus depuis deux ans et qu'un nouveau fonds d'animation locale a été créé sur le budget de la DDCT en faveur d'associations à vocation sociale ou concourant à l'animation locale de l'arrondissement. Dans ce cadre, une enveloppe de 10 000 euros leur est dédiée.

M. Jean-Pierre PLAGNARD cite les cinq associations retenues.

Un montant de 500 euros est proposé pour l'association AB Inspires, installée rue Victor Massé, qui propose un accompagnement global vers le développement des compétences psychosociales et la confiance en soi. M. Jean-Pierre PLAGNARD la remercie pour son engagement dans l'arrondissement, en particulier dans le cadre de l'ambitieuse collaboration entre le lycée Edgard Quinet et les associations du 9<sup>e</sup> concernant des mesures de responsabilisation qui viennent en substitution des sanctions classiques des jeunes dans les écoles. M. Jean-Pierre PLAGNARD ajoute que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement parraine activement cette opération et qu'ils en reparleront lors d'un prochain conseil.

La deuxième association est Arc-en-ciel compagnie sans laquelle l'Atelier Théâtre 9 destiné aux jeunes collégiens n'aurait pu voir le jour. Cette année, les jeunes ont travaillé autour de Molière et la majorité invite les conseillers à aller voir le fruit de leur année de travail le 25 juin 2023 au Théâtre de l'Œuvre. Pour aider cette association à poursuivre pour les jeunes l'apprentissage du théâtre et la découverte du milieu du spectacle vivant, il est proposé de lui accorder une somme de 2 200 euros.

Mme la Maire précise qu'ils ne sont pas les seuls partenaires de l'Atelier Théâtre 9 et souligne le soutien précieux et actif de la fondation Vivendi Create Joy depuis 2015, qui assure aussi la mise en place de ces ateliers pour les collégiens, qui rencontrent un vrai succès. Elle ajoute que ce travail de sensibilisation aux arts du théâtre se poursuit depuis huit ans.

M. Jean-Pierre PLAGNARD évoque ensuite la troisième association, Faites le 9, très active dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui est au côté de la Mairie pour la chasse aux œufs, pour la programmation de spectacles dédiés au jeune public ou encore pour le cofinancement des chèques babysitting. Afin qu'ils puissent continuer d'œuvrer, la Mairie souhaite leur attribuer une subvention de 5 000 euros.

La quatrième association est Les amis de Jean-Claude Carrière. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a souhaité rendre un hommage appuyé à M. Jean-Claude CARRIÈRE, décédé le 8 février 2021, qui a été un homme aux mille talents et une personnalité de l'arrondissement. M. Jean-Pierre PLAGNARD remercie au nom du Conseil les membres de l'association qui travaillent à ses côtés, pour que la programmation, à la hauteur de son exigence intellectuelle souhaitée par Mme la Maire, en accord avec son épouse Nahal et son compagnon de route Jean AUDOUZE, puisse voir le jour. Afin de continuer à faire vivre la mémoire de cet homme ainsi que de faire rayonner son œuvre, il est proposé d'attribuer 1 800 euros à cette association.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique enfin le souhait d'accorder une somme de 500 euros à l'association Mosaïques 9 qui accompagne les enfants dans le cadre de l'aide aux devoirs et les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Il note qu'elle sera très active dans le cadre de la fête de quartier Blanche-Trinité le 2 juillet et qu'elle organise notamment un vide-greniers à l'attention des habitants. M. Jean-Pierre PLAGNARD invite toutes personnes ayant des petits-enfants et des choses à vendre de se rapprocher de cette association qui mettra à leur disposition un ou deux mètres linéaires rue Blanche. Mme la Maire confirme qu'il s'agit aussi d'un partenaire essentiel de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, qu'elle aime soutenir.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande, concernant l'attribution d'une subvention de 1 800 euros aux Amis de Jean-Claude Carrière, de lui fournir quelques exemples, en sachant que l'année passée était déjà très riche.

Mme la Maire répond que les habitants leur demandent de poursuivre leur action, ce qu'ils feront en organisant deux événements par an, l'un en septembre, son mois de naissance, l'autre en février, le mois de sa disparition. Elle évoque également le projet, en collaboration avec l'association, M. Jean AUDOUZE et d'autres partenaires (CNC, SACEM, INA), d'un livre sur l'année consacrée à M. Jean-Claude CARRIÈRE, pour que le 9<sup>e</sup> arrondissement continue à faire rayonner son œuvre.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DDCT.35.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.058 (2023.DFPE.91) - SUBVENTIONS (34 994 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SIX ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS VISANT À RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS PAR DES ACTIVITÉS PARTAGÉES ET À FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE PAIRS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de subventions pour Mosaïques 9 et Tout Autre Chose.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit de subventions de 13 500 euros pour l'association Tout Autre Chose, en partenariat avec Mosaïques 9, pour la prise en charge de l'organisation de sorties et de séjours en famille et de l'animation d'un groupe de parole pour les parents une fois par mois. L'association propose en outre l'organisation d'actions collectives dont le but est de rendre les familles plus autonomes dans leur vie quotidienne grâce à des échanges de pratique et d'actions visant à accompagner les parents dans le suivi de la scolarité. En 2022, une soixantaine de familles ont participé à ce projet. Il est proposé 1 150 euros pour Mosaïques 9 pour familles en dialogue, qui vise à soutenir la fonction parentale et propose des activités partagées en partenariat avec Tout Autre Chose. En 2022, 81 familles en ont bénéficié. Les deux associations pourront bénéficier grâce au Conseil régional de 2 000 tickets loisirs pour organiser des sorties.

Mme Virginie MERGOIL ajoute qu'elle a reçu, avec M. Jean-Pierre PLAGNARD, l'association Tout Autre Chose, et indique que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement soutient la démarche de labellisation de l'association par la Ville de Paris comme espace de proximité. Cet agrément permettrait à l'association d'avoir un réel soutien et une reconnaissance du travail global sur les questions de lien social, de travail de terrain et de proximité.

Mme Virginie MERGOIL indique que la délibération concerne également l'association Crescendo avec un financement à hauteur de 3 344 euros des ateliers du samedi matin en famille, organisés une fois par mois dans les Poussins du Neuf au rez-de-chaussée de la mairie. Elle annonce en outre la reprise des ateliers de musique, dessin et yoga à la rentrée de septembre. En 2022, 141 enfant ont été accueillis au cours des vingt séances organisées à la mairie. Ces séances permettent aux parents d'échanger entre eux et avec des professionnels, dans une démarche de soutien à la parentalité.

Mme la Maire précise que les enfants peuvent revenir autant de fois qu'ils le souhaitent avec leurs parents le samedi matin.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.91.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.059 (2023.DFPE.118) - SUBVENTIONS (159 500 EUROS) AVEC CONVENTIONS À 8 ASSOCIATIONS POUR LEUR ACTIVITÉ DE MÉDIATION FAMILIALE ET À 2 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LEURS ESPACES DE RENCONTRE PARENTS/ENFANTS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une subvention à une association historique du 9<sup>e</sup> arrondissement, l'Union départementale des associations familiales (UDAF), pour des activités de médiation familiale.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit d'une subvention de 8 000 euros. En 2022, l'association a accompagné 47 familles.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.118.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.060 (2023.DFPE.129) - SUBVENTIONS (845 932 EUROS), À 5 ASSOCIATIONS ET AVENANTS POUR LE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de subventions pour les Poussins du Neuf.

Mme Virginie MERGOIL indique que cette délibération consiste à subventionner l'association Fondation Œuvre de la Croix Saint-Jean Saint-Simon.

Cette association encadre les créneaux des Poussins du Neuf. Il s'agit des ateliers du samedi matin, de maman-bébé le vendredi, en lien avec la cellule psychologique de la rue de la Tour d'Auvergne, et des créneaux proposés aux assistantes maternelles encadrées par la DFPE. Mme Virginie MERGOIL précise que la subvention, qui s'élève à 398 000 euros, concerne tous les arrondissements et les relais d'auxiliaires parentales dans d'autres arrondissements.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.129.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.061 (2023.DVD.43) - STATIONNEMENT DE SURFACE - MESURES DE SIMPLIFICATION.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de mesures de simplification concernant le stationnement de surface.

M. Jean-Baptiste GARDES rappelle qu'ils s'étaient abstenus en novembre 2022 lors du vote de la délibération DVD.3 relative à des mesures diverses, y compris tarifaires, concernant le stationnement de surface, dans la mesure où cette délibération ne contribuait ni à faciliter la vie des usagers (piétons, cyclistes, motorisés) ni à transformer la moitié des places de stationnement pour les consacrer à d'autres usages, son seul but étant de remplir les caisses de la Mairie de Paris confrontée à des difficultés budgétaires. Il est proposé de répondre aux réalités de la vie personnelle et professionnelle des usagers de ce stationnement parisien et de protéger l'environnement sans nuire à l'activité économique de la capitale. Cette délibération comprend certaines mesures demandées depuis longtemps par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. M. Jean-Baptiste GARDES explique que ceux qui peuvent prétendre à la gratuité du stationnement sont obligés de retirer des tickets toutes les heures. La Ville de Paris semble avoir pris en compte cette situation en prenant des mesures telles que la suppression de l'obligation de prise de tickets gratuits pour les produits de stationnement professionnels soins à domicile pour tous les véhicules ainsi que pour les deux-roues motorisés électriques, et la suppression de la sur-tarifcation de 15 euros des frais de modification d'une autorisation de déménagement après sa délivrance. La délibération vise en outre à simplifier la procédure de remboursement des forfaits post-stationnement en cas de paiement indu par une automatisation des remboursements, des forfaits post-stationnement pour lesquels l'utilisateur a obtenu l'annulation et un contrôle allégé partenarial des dépenses par la Ville de Paris et la Direction régionale des finances publiques de Paris Île-de-France. M. Jean-Baptiste GARDES indique que ces mesures paraissent aller dans le bon sens, en regrettant leur retard.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DVD.43.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.062 (2023.DAE.5) - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS (100 000 EUROS) À 10 ORGANISMES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS DES TROPHÉES PARISIENS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2023.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que deux associations sont concernées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

La première est PikPik Environnement, avec laquelle la Mairie travaille sur la réduction et la valorisation des déchets, notamment rue Milton. La subvention de 10 000 euros doit lui permettre de continuer son action, pilotée dans le cadre du territoire zéro déchet. D'autres actions sont menées par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, considérant que le cadre de la mission de PikPik Environnement est cantonné à la sensibilisation et qu'il manque des actions concrètes et visibles. Cela explique le développement dans l'arrondissement de points d'apport volontaire durant l'été, au-delà de l'avenue Trudaine, en lien avec la DPE. Une opération de réduction des déchets a par ailleurs été lancée avec les commerçants de la rue Cadet.

La seconde, domiciliée à la Maison des associations de l'arrondissement, 54 rue Jean-Baptiste Pigalle, a pour objectif de développer les pratiques douces, telles que le yoga, pour des personnes en situation de précarité dans une démarche sport-santé. M. Jean-Baptiste GARDES rappelle l'importance du sujet des personnes à la rue à Paris et souligne qu'il s'agit là de les aider à sortir de la rue en ayant la meilleure santé psychologique possible. Il ajoute qu'ils seraient heureux de rencontrer cette association qu'ils ne connaissent pas encore.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande si l'association PikPik Environnement peut intervenir, dans les écoles par exemple, pour sensibiliser les jeunes.

M. Jean-Baptiste GARDES répond que des ateliers dans ce sens ont été organisés et continuent de l'être, en soulignant l'importance de cette action puisque les enfants sensibilisés échangent ensuite avec leurs parents.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.5.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.063 (2023.DEVE.48) - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PARISIENNE POUR LA SORTIE DES PLASTIQUES.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE indique que la Caisse des écoles est investie depuis longtemps dans la lutte contre le gaspillage, les déchets et l'usage du plastique. La délibération vise à soutenir à hauteur de 16 617 euros la sortie du plastique. Mme Maud LELIÈVRE précise que la longue politique antiplastique de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a notamment consisté, dans les cantines, à passer aux bacs en inox, à proposer des portions de fromage non emballées, à utiliser les circuits courts pour les yaourts servis en ramequins et à proposer des sandwichs maison.

Elle souligne le coût élevé, justifié par les enjeux de santé publique, compte tenu des graves effets des micro plastiques notamment chez les enfants, et d'écologie, compte tenu de la consommation d'énergie pour le recyclage des déchets et de matières premières.

Mme Maud LELIÈVRE précise que 3 400 euros sont consacrés à l'achat de matériels plus ergonomiques, les plats en inox, plus lourds, demandant plus d'efforts, et que 13 212 euros sont consacrés au renouvellement des matériaux de plus de cinq ans.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande si l'expérimentation dans le 12<sup>e</sup> arrondissement d'un plateau moulé et compartimenté pourrait être envisagée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire répond que cette question a été étudiée à la Caisse de écoles.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI souligne le coût important.

Mme la Maire ajoute qu'elle souhaite attendre le résultat de l'expérimentation en cours.

Mme Maud LELIÈVRE indique qu'il s'agit aussi de prendre en compte les habitudes alimentaires des enfants et les habitudes d'éducation à travers le savoir-vivre à la française et l'utilisation correcte des plats et des couverts, notamment pour les petits enfants, et doute que l'ensemble des familles soient d'accord. Elle évoque des établissements où étaient menées des expérimentations qui sont revenus en arrière.

Mme la Maire rappelle que, dans la première mandature, ils avaient sollicité deux chercheuses pour travailler sur la qualité des repas, y compris via le partage. Elle constate à son tour un retour en arrière dans d'autres villes de France et recommande de prendre en compte le facteur sociologique souligné, tout en se demandant ce que deviendrait le matériel existant et en recommandant de faire attention aux finances.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DEVE.48.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.064 (2023.DVD.83) - PLAN VÉLO. APPROBATION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2024-2026 ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.  
Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE présente la délibération proposant d'approuver le plan d'actions triennal 2024-2025-2026 pour obtenir les subventions auprès de la Région Île-de-France. Elle rappelle le contexte. Dès 2015, le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement a adopté un plan d'amélioration de la pratique cyclable dans l'arrondissement, l'objectif étant d'encourager la pratique du vélo à travers de nouveaux itinéraires plus directs et sécurisés, et de renforcer l'offre de stationnement.

La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a largement favorisé cette pratique cyclable, notamment avec le passage en zone 30 et la création de zones de rencontre cyclistes-piétons, même si la cohabitation sur l'espace public doit se poursuivre, ainsi que la mise en œuvre du double-sens cyclable et la création de places de stationnement pour les vélos et vélos-cargos et pour les personnes à mobilité réduite. Mme Maud LELIÈVRE annonce, pour l'été, l'achèvement de la transformation de la rue d'Amsterdam en vélorue et le début des travaux d'aménagement de la rue de Clichy avec un double-sens cyclable, des espaces végétalisés, des zones de livraison et un élargissement des trottoirs, ce projet s'inscrivant dans le verdissement et l'apaisement du quartier, et visant à réduire le transit. Sur l'axe Clichy-Liège-Moncey, des études de modification du plan de circulation sont menées en lien avec la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, et les habitants seront informés des options retenues pour réduire les nuisances.

Mme Maud LELIÈVRE évoque le Plan vélo. Elle recommande de travailler à l'apaisement et au partage de l'espace public, compte tenu des difficultés de compréhension des taxis et chauffeurs VTC, et de procéder à des études d'impact de reports de circulation, pour aboutir à un schéma global. Elle indique que des discussions sont en cours avec la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, les arrondissements ne pouvant vivre de manière indépendante.

Mme la Maire ajoute que la lutte contre la congestion urbaine, le trafic et le bruit, passe par le développement du réseau de vélos à la bonne échelle dans le cadre d'une stratégie régionale, via des subventions versées par la Région. Elle invite les membres du Conseil à participer le 23 juin de 9h à 13h aux premières rencontres régionales du vélo en Île-de-France, ouvertes à tous les Franciliens et décideurs. Elle souligne également les impacts sur les autres arrondissements et la nécessité d'une approche globale.

M. Pierre MAURIN informe que certains de ses collègues dans d'autres arrondissements ont du mal à négocier avec M. David BELLIARD des aménagements dans le cadre du Plan vélo. Il demande à Mme Maud LELIÈVRE si ses propositions ont été prises en compte. Il annonce qu'il votera favorablement la délibération si tel est le cas et qu'il s'abstiendra dans le cas contraire. Il note une amélioration de la situation qui était assez catastrophique puisque les résultats du Plan vélo dans la première mandature étaient inférieurs à ce qui avait été prévu. Il souligne positivement que près de 100 millions d'euros sont consacrés entre 2021 et 2023. Il confie qu'il adore le vélo et qu'il le défend avec ferveur.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de subventions régionales et que la Région est au rendez-vous pour financer leurs projets.

Mme Maud LELIÈVRE répond qu'ils essaient de travailler en bonne intelligence mais reconnaît que tout n'est pas facile, que les problèmes d'aménagement nécessitent du temps et que certains dossiers sont bloqués. Elle précise que le plan va dans le bon sens malgré quelques points noirs, en espérant que l'intérêt primera.

Mme la Maire insiste sur le meilleur partage avec les piétons et sur la rue La Fayette, indiquant qu'elle est intervenue au Conseil de Paris à plusieurs reprises sur ce sujet et que les discussions sont âpres. Elle ajoute qu'il n'existe pas de blocage politique.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande si l'axe Richer-Paradis, très fréquenté et périlleux, figure dans les préoccupations de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement au travers de ses discussions avec la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Mme la Maire répond qu'elle souhaite profiter de la mise en place un peu chaotique de la zone à trafic limité Paris Centre pour que le quartier Faubourg Montmartre en soit une, ayant conscience de la difficulté que pose l'étroitesse des rues pour partager l'espace, en particulier rue Richer. Elle souligne toutefois les enjeux et les travaux conséquents dans ce quartier, rue de Trévise et rue Sainte-Cécile, à la suite du drame de 2019.

Mme Maud LELIÈVRE indique que plusieurs réunions de travail se sont tenues, dont une à la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement. Elle explique que les données très anciennes empêchaient d'avoir une bonne approche et insiste sur la nécessité de mener des études d'impact, notamment sur les reports de circulation, pour éviter de prendre de mauvaises décisions.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DVD.83.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.065 (2023.DAC.46) - SUBVENTIONS (401 756,40 EUROS), CONVENTIONS AVEC QUINZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (ASTP).  
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que l'Association pour le soutien du théâtre privé, à laquelle la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement est étroitement liée depuis de nombreuses années, alerte sur les changements de pratiques culturelles à la suite de la crise sanitaire. Après la pandémie, les théâtres n'ont pas retrouvé leur niveau de fréquentation de 2019. Le secteur du théâtre, et plus largement du spectacle vivant, est toujours en convalescence. Afin de continuer à accueillir le public dans les meilleures conditions possibles, les théâtres doivent assurer des travaux de mise aux normes coûteux, dans le contexte de l'inflation. M. Nicolas COUR affirme que la Mairie continuera d'apporter un plein soutien.

La délibération concerne quinze théâtres parisiens dont quatre situés dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Le théâtre Édouard VII prévoit de procéder à des travaux d'installation de sanitaires à destination des publics comprenant les personnes à mobilité réduite, et sollicite ainsi une subvention d'équipement de 13 114 euros. Le théâtre La Bruyère, repris depuis le 1<sup>er</sup> janvier par deux jeunes talents, Fleur et Thibaud HOUDINIÈRE, souhaite procéder à des travaux pour la mise en conformité de l'alarme incendie et la mise en place de motorisation du rideau de fer coupe-feu. Afin de le soutenir dans ce projet de 71 376 euros, il est proposé de lui accorder une subvention d'équipement de 23 976 euros. Le théâtre Mogador souhaite procéder à des travaux de sécurité incendie et de sûreté concernant les issues de secours, après les travaux menés après un incendie quelques années auparavant, en espérant un soutien financier de la Mairie de 69 128 euros. Le théâtre de Paris souhaite remplacer la motorisation du rideau de fer et réhabiliter le poste HTA, le montant des travaux s'élevant à 113 506 euros.

Il est proposé de lui accorder une subvention d'équipement de 45 402 euros. M. Nicolas COUR souligne que ces travaux sont très utiles en termes de sécurité et d'adaptation des lieux aux personnes à mobilité réduite.

M. Pierre MAURIN annonce qu'il votera favorablement la délibération, tout en s'étonnant du montant de la subvention, supérieur au montant des travaux pour le théâtre Mogador.

M. Nicolas COUR répond que ce sont en réalité les travaux qui coûtent 69 000 euros et que la subvention s'élève quant à elle à 44 000 euros.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.46.**

DÉLIBÉRATION 09.2023.066 (2023.DAC.342) - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'INSTALLATION ET À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR L'ÉCHAFAUDAGE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LORETTE (9<sup>E</sup>).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que l'église Notre-Dame de Lorette est classée au titre des monuments historiques et va subir des travaux de restauration de ses façades, ajoutant que des travaux sont également en cours jusqu'en 2027 à l'église de la Sainte-Trinité. Il est prévu d'installer des bâches d'échafaudage comportant un espace dédié à l'affichage publicitaire, afin que les recettes perçues participent du financement des travaux de restauration. M. Nicolas COUR informe que la bâche publicitaire sur la façade de l'église de la Sainte-Trinité finance un tiers des travaux, dont le montant total est de 24 millions d'euros. La Ville a lancé un appel à candidature, comme cela est d'usage, visant à conclure une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage prévu devant la façade principale située dans l'axe de la rue Laffitte. M. Nicolas COUR indique que la Mairie est favorable à cet affichage pour faciliter le financement, mais qu'elle sera vigilante quant aux visuels publicitaires proposés, comme cela a été le cas pour l'église de la Sainte-Trinité, afin de respecter l'identité du site, à savoir son caractère patrimonial et culturel, et de s'inscrire dans une démarche de développement durable. À la suite de l'appel à candidatures lancé par la Ville, six candidats ont remis une offre dans les délais prescrits (10 mars) : Mediagares, Exterion Media, JCDecaux, Light Air, Adriver et Athem. La proposition de Light Air se distingue sur les trois critères du mécanisme de redevance à percevoir, estimée à 2,6 millions d'euros, de la viabilité économique de l'offre et de l'acteur, et de la démarche environnementale, notamment concernant l'origine des matériaux utilisés pour les bâches qui doivent être recyclées voire réemployées.

Mme la Maire confirme qu'ils seront vigilants et qu'ils prendront contact avec la société Light Air, qu'ils ne connaissent pas encore, pour lui préciser leur souhait. Elle rappelle que la Mairie a mis deux vetos concernant l'affichage sur l'église de la Sainte-Trinité.

Elle précise que lorsque la mairie d'arrondissement, le diocèse ou la Ville de Paris considèrent qu'une publicité ne répond pas aux critères moraux, il s'agit d'un manque à gagner. Elle ajoute que le second veto de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement n'a pas été suivi par la Ville de Paris et que la société n'a pas proposé un choix de publicités. Elle espère que la société Light Air proposera de choisir entre deux ou trois visuels. Mme la Maire espère que ces travaux, nécessaires, commenceront rapidement, en évoquant l'arrêt des travaux au niveau de la chapelle des âmes.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.342.**

QUESTION 09.2023.067 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DES DARK STORES DANS LE 9<sup>E</sup>.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI aborde la situation des quatre dark stores dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle rappelle que les dark stores sont devenus interdits à Paris lors du vote du dernier PLU, mais constate qu'il existe encore un local problématique rue Le Peletier, en sachant que la piste cyclable est impraticable. Elle recommande de mettre rapidement fin à cette situation.

Mme la Maire indique que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a bien conscience de cette situation.

M. Jean-Baptiste GARDES répond que cette situation a suscité de nombreuses sollicitations de Parisiens, notamment dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Il rappelle quelques éléments de contexte et de définition. Les dark stores sont des centres de stockage et de distribution de courses et de repas, organisés par des acteurs du quick commerce, qui font des livraisons de courses ou de repas en scooter et vélo. Ils ont généré ces dernières années de nombreux signalements, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, de riverains se plaignant à juste titre de subir du jour au lendemain la gestion des entrepôts, notamment à deux adresses : Frichi au 2 rue Lamartine et Cajoo au 10 rue de Montyon. Les riverains dénoncent notamment le comportement incivique et les nuisances de certains livreurs qui attendent sur l'espace public de réceptionner une commande. M. Jean-Baptiste GARDES ajoute qu'il existe également un dark store, qui lui n'a pas fait l'objet de signalement par des riverains, exploité par Flink et situé au 38 rue Le Peletier, après le départ de l'administration de Paris Habitat.

Afin de répondre aux doléances légitimes des riverains, Mme la Maire a écrit et reçu à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement les dirigeants de ces entreprises, notamment la direction de Frichi, pour avoir des explications sur le fonctionnement de son dépôt. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le commissariat central du 9<sup>e</sup> arrondissement et la police municipale pour trouver des solutions et mettre fin à ces nuisances. Le 28 septembre 2022, une importante opération de contrôle antifraude rassemblant plusieurs administrations (police, douanes, Urssaf, IGN) a été pilotée par la Direction de la lutte contre l'immigration clandestine de la préfecture de Police dans cinq arrondissements de Paris, dont le 9<sup>e</sup> arrondissement pour ce qui est du local situé au 38 rue Le Peletier, en lien avec le commissariat.

Parallèlement à ces actions, Mme la Maire a porté de nombreuses fois ce sujet à la connaissance de M. Emmanuel GRÉGOIRE, en faisant des propositions, y compris le 5 août 2022 en lui demandant que le nouveau PLU climatique parisien interdise l'accès des rez-de-chaussée commerciaux aux enseignes du quick commerce qui déploient ces dark stores à Paris. Un rapport a été rendu par Mme Maud GATEL, présidente du groupe Modem et députée, ce sujet national ayant aussi fait l'objet d'échanges à l'Assemblée nationale, durant lesquels vingt-deux préconisations ont été faites, visant notamment à instituer une déclaration préalable à l'implantation de ce type de commerce et à donner une meilleure information aux riverains et clients.

M. Jean-Baptiste GARDES recommande la lecture et la reprise de ces propositions. Il affirme que les actions menées par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement ont été fructueuses, le hub Frichti, racheté par le groupe allemand Gorillas, ayant définitivement arrêté son activité le 12 mai 2023 et s'étant installé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. En septembre 2023, Cajoo a quitté son local au 10 rue de Montyon, désormais occupé par un magasin de l'enseigne Mr. Bricolage. L'entrepôt de Cajoo rue Saint-Lazare a également été fermé à la suite de plaintes de riverains. M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que la Mairie continue de suivre l'activité du dark store Flink, de façon à ce qu'il soit exploité sans nuisance et en cohérence avec le projet d'urbanisme parisien.

Mme la Maire indique que la Mairie de Paris a engagé une mesure d'astreinte administrative contre des dark stores de Flink. Elle ajoute que la situation est cocasse dans la mesure où c'est pour la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement le dernier dossier à régler et qu'il s'agit d'un immeuble de Paris Habitat. Mme la Maire confirme l'existence des nuisances et leur souhaite que ce rez-de-chaussée soit utilisé pour une autre activité.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.**

*D'après une récente étude de l'APUR, en janvier 2022, plus de 80 « dark stores » appartenant à une dizaine d'enseignes ont été recensés sur le territoire parisien et sa proche banlieue.*

*Parmi les 60 « dark stores » parisiens, 14 se situent sur un tronçon de voie, protégé au titre de la protection du commerce et de l'artisanat. Par ailleurs, le Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris interdit la création d'entrepôt dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles à usage d'habitation.*

*À Paris, le Plan local d'urbanisme (PLU) interdit les locaux à destination d'entrepôt dans les rez-de-chaussée et les sous-sols des immeubles à usage d'habitation. Ainsi, l'installation de ces activités à la place de locaux commerciaux n'est pas possible sur les parcelles comportant du logement. Toute transformation de locaux commerciaux vers une autre destination nécessite une autorisation d'urbanisme.*

*Dans notre arrondissement, quelle est la situation à date ?*

QUESTION 09.2023.068 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION D'URGENCE DANS LAQUELLE SE TROUVE LE JOURNALISTE FRANCO-AFGHAN MORTAZA BEHBOUDI.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI indique que le journaliste franco-afghan M. Mortaza BEHBOUDI, qui a travaillé pour de nombreuses rédactions françaises et internationales, a été arrêté par les Talibans et est emprisonné depuis janvier 2023. Elle rappelle que des élus du 9<sup>e</sup> arrondissement connaissent notamment sa professeure de français qui les a alertés, et que le directeur de Reporters sans frontières habite dans l'arrondissement, ce qui explique la ferveur et la grande solidarité pour essayer de sensibiliser un maximum de personnes et ne pas oublier ce journaliste. Elle ajoute qu'un certain nombre d'événements sont organisés par son épouse. Elle évoque The Dissident Club, rue Richer, lieu de grande liberté dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qui accueille de nombreux journalistes et personnalités internationales et locales, et qui s'est très vite engagé pour M. Mortaza BEHBOUDI.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement d'apporter un soutien à ce journaliste franco-afghan. Elle considère qu'une bannière « free Mortaza » serait un soutien important à sa cause et propose l'organisation d'un événement à la rentrée. Elle précise qu'il s'agit d'une question orale, estimant que de telles actions peuvent se construire ensemble.

M. Alexis GOVCIYAN la remercie pour sa question et d'être à l'origine de cette initiative datant du 17 février, en précisant qu'ils auraient pu gagner quatre mois si cette question avait été posée directement à la Mairie. Il répond favorablement à sa demande et rappelle les actions de la Mairie dans le cadre de l'Afghanistan. Il évoque la grande manifestation de sensibilisation et d'information organisée lors de l'arrivée des Talibans, avec l'ambassadeur de France, M. David MARTINON, et M. Régis LE SOMMIER qui a présenté un documentaire à destination des habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement. Il ajoute qu'une manifestation plus récente a été organisée sur les femmes afghanes avec deux associations présidées par Mme Maryse VISEUR (Femme Avenir) et Mme Françoise HOSTALIER, ancienne ministre qui a réalisé de nombreuses actions en Afghanistan.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute que la Mairie souhaite poursuivre dans cette voie et précise que, si Paris et la France se sont beaucoup focalisés sur l'Iran et les femmes iraniennes, il ne faut pas oublier la situation en Afghanistan. Il rappelle que c'est en partant faire un reportage dans son pays d'origine que ce jeune journaliste franco-afghan a été arrêté et emprisonné pour espionnage, motif facilement évoqué dans ces pays pour justifier l'arrestation de personnes à leur arrivée à la frontière.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que Mme la Maire est dans une logique de soutien à toutes les victimes depuis 2014 et fait part du souhait de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement de se mobiliser avec Mme Camille VIZIOZ-BRAMI pour accompagner ce jeune journaliste à travers plusieurs opérations. Il s'agirait de rencontrer rapidement Reporters sans frontières et d'organiser un événement de mobilisation à la rentrée au niveau de l'arrondissement et de Paris, pour assurer une véritable portée politique et symbolique, où seraient présents des experts, des politiques, des humanitaires et des journalistes.

Cela permettrait de médiatiser ce cas particulier mais qui représente un ensemble. M. Alexis GOVCIYAN ajoute qu'il est envisagé avec Mme la Maire de définir un lieu dédié au respect des droits de l'homme à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Il rappelle l'installation de l'affiche d'un enfant symbolisant toutes les victimes persécutées dans le monde, y compris en Afghanistan.

Mme la Maire rappelle l'accueil à deux reprises, en 2023 de M. Atiq RAHIMI, grand écrivain et Prix Goncourt afghan, avec qui ils ont abordé la situation en Afghanistan. Elle annonce le projet, entre fin novembre et début décembre, avec Mme Françoise HOSTALIER et une artiste, de refaire une action de sensibilisation à ce sujet, en espérant que M. Mortaza BEHBOUDI soit libéré d'ici là.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu la question présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.**

*Le journaliste franco-afghan Mortaza Behboudi a été arrêté le 7 janvier 2023 par les talibans. En solidarité, nous avons organisé, dans le cadre des rendez-vous du Neuvième - le « Café du 9<sup>e</sup> » - le vendredi 17 février, une rencontre avec sa professeure de français et le directeur de Reporters sans frontières.*

*Il se trouve que tous les deux habitent notre arrondissement et surtout, le café où s'est déroulée la rencontre est tenu par un journaliste, lui-même ami et confrère de Mortaza Behboudi.*

*Ce lieu n'a pas été choisi par hasard, le 9<sup>e</sup> est l'arrondissement d'ancrage parisien du journaliste emprisonné à Kaboul depuis plus de 5 mois. Depuis ce jour, la solidarité s'installe dans ce lieu devenu le QG de soutien à Mortaza, où l'on peut lire les mots : FREE MORTAZA.*

*Comme le 9<sup>e</sup> est à l'origine de cette mobilisation, pour les raisons exposées et l'état d'urgence dans laquelle se trouve le journaliste, nous demandons à ce que la Mairie du 9<sup>e</sup> affiche le portrait de Mortaza Behboudi en solidarité jusqu'à sa libération.*

**QUESTION 09.2023.069 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE AU MOBILIER URBAIN DANS LE 9<sup>E</sup>.**

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI évoque les paroles de Georges BRASSENS, qui sont toujours d'actualité, en se demandant s'il est d'usage de proposer des lieux pour repositionner des bancs publics dans l'arrondissement. Elle cite : « Les gens qui voient de travers, pensent que les bancs verts qu'on voit sur les trottoirs sont faits pour les impotents ou les ventripotents. Mais c'est une absurdité, car, à la vérité, ils sont là, c'est notoire, pour accueillir quelque temps les amours débutants. »

Elle confie s'être rendue compte, en se promenant dans l'arrondissement qu'il n'est pas vraiment possible, pour une femme enceinte, un sportif ou une personne fatiguée, de se reposer ou regarder le vent faire vibrer les feuilles des arbres. Elle évoque son souvenir de mobilier urbain plus présent et demande des informations sur la politique de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement en la matière, en sachant que des zones de repos ombragées seraient précieuses pour supporter la chaleur écrasante.

Mme la Maire souligne la topographie particulière du 9<sup>e</sup> arrondissement, en pente. Elle indique que, pour l'aménagement de la rue des Martyrs, la Mairie s'est interrogée et s'interroge toujours pour trouver des strapontins, mais pas de bancs publics, puisque les trottoirs sont étroits, pour les personnes âgées. Elle évoque les difficultés rencontrées lors de l'ascension de la rue des Martyrs, de la rue de Clichy, de la rue Blanche et de la rue Marguerite de Rochechouart, et la nécessité de trouver un dispositif.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que le manque et la nécessité d'une installation de bancs revient régulièrement dans les réunions publiques, notamment dans le cadre des aménagements menés rue de Clichy et place Pigalle. Il avoue que ce sujet est délicat comme tous les sujets d'aménagement d'espaces publics à Paris. Si les bancs peuvent bénéficier aux personnes âgées, voire aux sportifs, il rappelle que l'espace public dans l'arrondissement et à Paris en général est déjà très chargé, la Ville de Paris ayant choisi d'enlever des bancs dans certains arrondissements, ce qui a parfois suscité des réclamations de la part d'habitants, notamment lorsqu'il s'agissait de bancs Davioud, éléments historiques et emblématiques à Paris, conçus par l'architecte M. Gabriel DAVIOUD au 19<sup>e</sup> siècle et appréciés pour leur esthétique classique, leur élégance et leur adaptation au paysage urbain parisien. M. Jean-Baptiste GARDES déclare ainsi que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement est favorable à la réinstallation de ces bancs, là où ils ont parfois été remplacés par des assises moins pratiques et esthétiques. M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que des riverains et des commerçants signalent parfois la mauvaise utilisation des bancs, qui peuvent servir de point d'attache pour des personnes à la rue ou des consommateurs d'alcool bruyants, et recommande de prendre en compte cette déviation d'usage par la police municipale. Il souligne l'utilité de ces bancs en s'appuyant sur une proposition faite par Mme Maud LELIÈVRE et cosignée par Mme la Maire et M. Alexis GOVCIYAN d'intégrer dans le PLU bioclimatique l'aménagement d'une ou plusieurs placettes oasis avec des bancs par quartier, qui seraient des lieux de sociabilisation et de fraîcheur, composés d'une végétalisation de pleine terre et équipés de mobiliers urbains rafraîchissants, en cohérence avec l'esthétique du lieu et de ses alentours. Il note toutefois avec regret que cette proposition a été rejetée par les groupes communiste, socialiste et écologiste au Conseil de Paris.

M. Jean-Baptiste GARDES conclut en indiquant qu'une réflexion sur ces places assises est menée à chaque aménagement de l'espace public dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et évoque la fontaine prévue dans le cadre de la rénovation de la place Pigalle dont les travaux vont commencer, en sachant qu'il s'agit d'assurer un équilibre en installant des bancs sans encombrer les rues étroites et pentues et en déployant des îlots de fraîcheur.

Mme la Maire confirme qu'il s'agit d'un vrai sujet sur lequel il s'agit de trouver le bon équilibre.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI évoque certains lieux, comme devant l'église Notre-Dame de Lorette, où de tels espaces pourraient être aménagés. Elle note en outre la crainte vis-à-vis de certaines personnes qui sont installées durablement sur ces bancs, mais estime qu'elles sont mieux à quelques centimètres en hauteur que sur le sol.

M. Jean-Baptiste GARDES répond qu'il a évoqué ce point à la marge, ce que reconnaît Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, précisant que ces bancs peuvent aussi permettre à des gens de vivre un peu mieux.

Mme la Maire explique, concernant l'aménagement du parvis de Notre-Dame de Lorette, réalisé dans la première mandature, que les architectes des bâtiments de France les ont contraints de ne pas procéder à une débitumisation et à l'installation de jardinières pleine-terre tout le long en raison de règles d'urbanisme et de perspective, mais d'installer des pots, ce qu'elle regrette même s'ils sont bien entretenus. Elle ajoute, concernant les assises, que des blocs en granit ont été proposés mais qu'ils ont été installés en nombre limité compte tenu de l'activité de l'église et de la paroisse et de la gestion des corbillards lors des enterrements.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.**

*« Les gens qui voient de travers pensent que les bancs verts  
Qu'on voit sur les trottoirs  
Sont faits pour les impotents ou les ventripotents  
Mais c'est une absurdité car à la vérité, ils sont là c'est notoire  
Pour accueillir quelque temps les amours débutants »*

*Les paroles de cette chanson ont 70 ans cette année et la question se pose toujours concernant l'accueil et le repos sur l'espace public.*

*Avec ces fortes chaleurs, femmes enceintes, personnes âgées, jeunes, sportives ou sportifs : où et comment se reposer dans nos rues peu ombragées ?*

*Dans notre arrondissement, de combien de bancs disposons-nous ?*

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire annonce que la prochaine séance se tiendra le 18 septembre et souhaite un bel été à tout le monde.

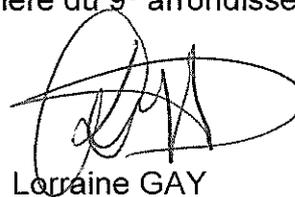
L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20 h 41.

La Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Delphine BÜRKLI

La Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement



Lorraine GAY

